

L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE

Pr.Nourredine A B D I, CNRS, Paris.

- 1-L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEMENTS ET SON ÉVOLUTION
- 2-ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 3-L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SES PERSPECTIVES

1.II. FAIBLESSE ET RÉPARTITION DÉSÉQUILBRÉE DE L'INVESTISSEMENT

- a.FAIBLESSE DE L'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE
- b.LE DÉSÉQUILIBRE DE LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS
ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ.
- c.LE DÉSÉQUILIBRE DANS LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS
ENTRE L'ÉCONOMIE HORS HYDROCARBURES ET CE SECTEUR.
- 2.LE MODE D'INVESTISSEMENT FACTEUR DE LA COMPRADORISATION
DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EXPANSION DU SECTEUR INFORMEL

3.III. IMPACTS POSSIBLES ET/OU SOUHAITABLES SUR L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUITE AUX ACCORDS D'ASSOCIATION ET DE PARTENARIAT DE L'ALGÉRIE AVEC D'AUTRES PAYS

- 4.A)ALGÉRIE-MAGHREB
- 5.B)ALGÉRIE-EUROPE ET AUTRE PUISSANCE ÉCONOMIQUE
- 6.C)ALGÉRIE-MONDE ARABE ET AFRIQUE
- 7.D)L'OMC

CONCLUSION

Introduction

Nous abordons dans cette intervention la question de l'environnement de l'investissement dans la perspective de son évolution, en vue à la fois d'une croissance de ce dernier et de sa répartition équilibrée entre les différents secteurs de l'économie algérienne.

L'obstacle à une telle évolution réside dans la dominance, d'une part d'un secteur primaire-exportateur, celui des hydrocarbures, source d'une rente importante, d'autre part d'une gouvernance ayant fini par être réduite à l'état de faire valoir d'une gestion oligarchique de cette rente. L'un et l'autre assurant la neutralisation d'acteurs

sociaux et du changement technique pouvant impliquer la société algérienne à un niveau significatif.

Une situation d'autant plus contraignante, qu'à terme, se maintient, voir se développe encore plus, la fonction minéro-exportatrice assignée, par le marché extérieur, à l'Algérie, comme à nombre d'autres pays, sous-développés et disposant d'importantes réserves minières. Ceci, compte tenu des caractéristiques des investissements étrangers qui seront évoqués et notamment leur quasi-monopolisation par ce secteur par rapport à l'ensemble de l'économie et notamment à l'industrie. L'investisseur perçoit, à travers ce secteur des hydrocarbures, l'environnement lequel se trouve biaisé au détriment des autres secteurs économiques. L'importance des ressources qu'il peut, à lui seul, assurer pour quelques décennies, permettant d'occulter ce sérieux handicap pour un développement harmonieux du pays.

En vue d'un environnement pour un investissement conséquent et équilibré, s'impose alors, en priorité, l'évolution de cette gouvernance particulière par la rente. Il nous paraît difficile d'y parvenir par l'impulsion d'une dynamique au seul niveau interne du pays. Ce pourrait être autant si ce n'est davantage, au travers de la mondialisation et de son adaptation, qu'on puit y parvenir. C'est dans cet esprit que seront évoqués, en dernier, les accords de partenariat et d'association et leurs exigences quant à l'amélioration de la gouvernance et de son efficacité en faveur de l'attractivité du pays pour l'investissement. Ceci en vue d'une industrialisation génératrice d'un surplus par la mobilisation de la force de travail, à la différence du secteur des hydrocarbures.

I. L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEMENTS ET SON ÉVOLUTION

L'avantage dont dispose le secteur des hydrocarbures ne réside pas seulement dans les infrastructures particulières dont il dispose tant sur l'ensemble du territoire qu'au delà, avec ses pipelines, ses installations portuaires et sa flotte pour l'acheminement vers l'étranger de sa production. Il réside d'abord dans le cadre juridique, administratif, je dirai même politique favorable dont il bénéficie. Ceci du fait de ce qu'il représente pour le pays à commencer par la classe dirigeante, comme pour d'importants intérêts étrangers. Ce dont résulte une différence au niveau de la qualité de la gouvernance en ce sens que la production y est favorisée au mieux et ce malgré les limites de la libéralisation de ce secteur comme nous le verrons ci-dessous. Ceci étant donné l'institutionnalisation d'un partenariat entre la SONATRACH et les compagnies pétrolières étrangères; Celles-ci parvenant à représenter un contre-pouvoir économique et à imposer dans une certaine mesure leur stratégie et l'adhésion du parti algérien à certaines normes internationales contraires aux pratiques bureaucratiques. Ce que facilite le fonctionnement de ce secteur en tant qu'enclave distincte du reste de l'économie, voir du pays.

Aussi, c'est à l'exemple de l'environnement assuré ainsi au secteur des hydrocarbures, qu'il faut se référer pour mettre en évidence les insuffisances de celui des autres secteurs de l'économie, voir les améliorations qui doivent être apportées à l'avantage de ces derniers.

Encore que cette approche a ses limites. Car, autant si ce n'est plus que les avantages que présente l'environnement particulier de ce secteur et sa constante amélioration à la différence des autres productions, il y a le fait que la sienne bénéficie d'un écoulement assuré, même si le prix est assez fluctuant. Et c'est ce qui

fait la différence entre ce secteur et les autres et la faveur qu'il connaît, notamment auprès de l'investisseur étranger.

A) ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT

a) LE SYSTÈME ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

1) L'investissement étranger dans les hydrocarbures dispose de filières et fait l'objet de règles de droit et de procédures judiciaires particulières. Ainsi, pour sa libéralisation et son organisation dans ce sens, a-il été l'objet de deux lois, la loi du 19-8-86 modifiée par celle du 4-12-91(1). De même, tout un arsenal de décrets d'application lesquels sont pris fréquemment.

Ce qu'il faut souligner, c'est d'abord qu'à la tête du groupe constitué autour d'elle, la SONATRACH, société nationale bénéficie de la puissance publique en tant qu'établissement public disposant du monopole dans la gestion du secteur des hydrocarbures, lesquels sont propriétés de l'Etat comme le rappelle encore la loi du 4-12-1991 citée ci-dessus.

C'est ensuite le fait que c'est en association avec la SONATRACH, que les compagnies étrangères participent à l'exploitation de ce secteur. L'établissement de cette association faisant chaque fois l'objet d'un contrat approuvé par décret par l'Etat algérien. A travers cette formule, l'Etat algérien garantissant ainsi, au même titre que ses intérêts, ceux des compagnies étrangères, à la fois capitaux investis, bénéfiques et autres avantages, conformément aux dispositions des lois sus mentionnées. Des lois qui prévoient la possibilité de soumettre à l'arbitrage international tout litige entre la société nationale et les compagnies étrangères.

Il s'agit certes, d'une semi-libéralisation de l'exploitation des hydrocarbures, mais qui n'en est pas moins réelle. D'autant que la société nationale, en l'occurrence la SONATRACH, est vraiment le partenaire unique et le guichet unique pour les compagnies. Le secteur des hydrocarbures fonctionnant hors de la portée de toute autorité fusse-t-elle ministérielle mis à part le ministère de l'Energie au travers de la SONATRACH sur laquelle il exerce une haute tutelle.

Enfin, il y a un avant-projet de réforme de ce secteur des hydrocarbures et du statut de la SONATRACH, visant à assouplir le cadre que constitue celle-ci et à la libérer de la tutelle de l'Etat. Il fut mis sous le coude, en avril 2003, face à la réaction négative qu'a provoquée sa diffusion en janvier 2001 et étant donné le pragmatisme du chef du gouvernement de l'époque et la nécessité pour l'actuel chef de l'Etat de ménager l'opinion publique en vue sa réélection en avril 2004. Il doit être repris incessamment avec quelques modificatifs destinés à rassurer plus qu'à en modifier le contenu. L'objectif déclaré des autorités étant d'attirer davantage d'investissements des compagnies pétrolières étrangères(2).

Certes, on peut imaginer une plus grande ouverture du secteur aux compagnies étrangères. Mais, dans la situation actuelle du marché avantageant le pouvoir en Algérie, il est difficile de concevoir qu'il irait jusqu'à un retour au système d'antan instauré par les autorités françaises, celui de la concession pure et simple. Encore moins, à une privatisation totale de la SONATRACH. D'autant qu'en plus de l'opposition en Algérie, à l'initiative de partis et de syndicats, il y a la réserve des Européens face à un tel changement du système qui jusqu'à présent leur a assuré à la fois une contribution importante à l'exploitation des hydrocarbures algériens et une sécurité de leur approvisionnement directe que parviendraient difficilement à remettre en cause les Américains, dans la mesure où serait maintenu le statut quo.

2) Hors hydrocarbures, il y a eu certes, grâce au Code des investissements de 1993 et à l'ordonnance du 20 Août 2001, une évolution du cadre juridique et institutionnel régissant l'acte d'investir et accordant avantages fiscaux, levée de la discrimination entre investisseurs étrangers et nationaux, garantie de transfert de capitaux et de revenus à l'étranger, etc. Surtout, il n'existe pas, hors du secteur des hydrocarbures, à l'image de la SONATRACH qui domine dans ce dernier, un organisme qui n'autorise l'investissement qu'en association avec lui, une entreprise même étrangère peut détenir la totalité du capital d'une société. Mais tout ceci se traduit difficilement dans la réalité, d'autant que le programme de gouvernement adopté en Mai 2004 suite à la réélection du chef de l'Etat, a reconduit pour ainsi dire les structures existantes et les mesures préconisées antérieurement.

Il y a le fait, qu'à la différence de ce que nous avons vu plus haut, pour le secteur des hydrocarbures, pour les autres secteurs, les compétences dans le domaine de l'investissement se trouvent réparties entre divers départements ministériels et administrations en relevant. Ainsi du ministère des Finances avec l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), du ministère de la Participation et sa direction de l'Investissement et du ministère du Commerce avec ses chambres de commerce. Le Conseil national de l'investissement, bien que présidé par le chef du gouvernement, manque à son niveau d'une réelle cellule unique de facilitation et d'assistance aux investisseurs potentiels étrangers. Ceci au point où, selon le vice-président de la Banque Mondiale(3), il ne faudrait pas moins de 18 pièces à un opérateur pour le lancement effectif d'un projet d'investissement. Sans parler de la dispersion que constitue l'existence d'un côté de guichets dits uniques relevant de l'ANDI et de l'autre de zones industrielles sans lien étroit avec cette institution et relevant elles d'un organisme central distinct.

Une multiplicité de structures administratives fonctionnant chacune de son côté, en vase clos et ne facilitant même pas la mise à disposition des investisseurs potentiels, d'informations sur la situation concrète du marché local et régional. Ce qui contribue à la force de nuisance sur ce plan, d'intérêts privés opposés à la transparence du climat des affaires dans la mesure où ils se sentent menacés par un assainissement de l'environnement de l'investissement et même par l'essor de ce dernier dans des productions qu'ils considèrent comme concurrençant leur activité d'importateurs.

Enfin, il y a un certain déséquilibre entre d'une part l'enseignement et la formation et d'autre part les besoins en cadres de l'économie dans des spécialités bien déterminées et leur répartition entre les différents niveaux à savoir ceux de chercheurs et cadres supérieurs d'un côté et techniciens de l'autre. Le groupe français CECI ayant créé une filiale en Algérie participe surtout à la formation de cadres supérieurs.

Il y a bien des bureaux d'experts et conseillers en investissements, mais la plupart d'entre eux se distinguent par la jeunesse et leur prix élevés lesquels ne sont pas toujours abordables pour les PME. Aussi, leur impact auprès de celles-ci est souvent réduit, surtout qu'ils doivent faire face aux pesanteurs dues à la fois à la complexité et à la lourdeur de l'administration. L'un des plus importants cabinets étant Algéria Export Development Corporation dont la grande activité est la mise sur pied de joint-ventures par le regroupement d'un ensemble de sociétés qui visent à réaliser un objectif déterminé, ce qui concerne peu les PME. De même, le Bureau Gide Loyrette Nouel Algérie. Le Jetro, Centre Japonais du Commerce Extérieur de Paris, devant lui aussi installer, dans un proche avenir une antenne à Alger. En attendant, il y a un réel retard dans la mise à niveau des entreprises prévu durant une période transitoire devant s'achever en 2010, dans le cadre du partenariat dont

l'application avait été prévu depuis 1995 par le programme de Barcelone. Les opérateurs privés algériens, manquant toujours de formation en matière de techniques modernes de gestion en économie de marché.

Reste la question de la régulation du marché en faveur de l'investissement, laquelle dépend aussi des progrès de la libéralisation. Celle-ci avait fait l'objet de dispositions restrictives dans les textes législatifs adoptés en 1995, accordant à l'Etat un droit de veto au nom de la défense de l'intérêt national et excluant des privatisations des secteurs bancaire et financier. Ainsi, à la différence du secteur des hydrocarbures dans lequel, il n'y a pas tant de petites entreprises, cette libéralisation a touché essentiellement celles-ci au niveau local entre 1995 et 1998.

Depuis, malgré l'adoption d'amendements de ces dispositions restrictives, c'est plutôt le statut quo en ce qui concerne les grandes entreprises nationales, bien qu'en majorité, soit près d'une centaine dont les compagnies nationales de transport maritime et aérien, l'entreprise de fabrication d'engrais Asmidal..., elles figurent sur la liste des privatisables. Ceci mis à part des privatisations ponctuelles comme celle du grand complexe sidérurgique d'El-Hadjar. De même dans le domaine des postes et télécommunications en août 2000, dans lequel il y eut une performance réduite étant donné notamment les limites de la transparence de ce marché. Enfin, pour ce qui est des conditions de la disposition de la terre par l'exploitant agricole.

Or, une préférence pour une privatisation conséquente dans ce secteur public ne peut être considérée comme dictée uniquement par quelque formalisme idéologique. Ce qui prime ce n'est pas la seule question de la propriété pour elle-même, à savoir si elle doit être publique ou privée. C'est de savoir si dans le contexte de l'Algérie d'aujourd'hui, la propriété privée ne favorise pas plus que la propriété publique, la libéralisation et par voie de conséquence la productivité. Et c'est en fonction de cette préoccupation que devront être déterminés à la fois, l'étendue de cette privatisation et le type d'entreprise à privatiser. Car, promu davantage en vue d'assurer la distribution de la rente, plutôt que sa valorisation, le secteur public présente le désavantage de tendre en tant qu'ensemble, à reproduire ce système dont il est issu. Et, toute tentative de sa libération sans privatisation, ne peut mettre fin à sa gestion administrative opposée non pas seulement à un partage de pouvoir avec d'autres intérêts, mais à son fonctionnement effectif dans le cadre d'un réel marché. Le maintien de ce secteur en cet état permettant la préservation de privilèges, y compris en faveur des salariés et ce à commencer par leur emploi. De plus, promu dans le cadre d'une économie fermée, donc en rupture quasi-totale avec le capital étranger, déjà ce dernier ne tend pas spontanément à l'intégrer mais plutôt à le laisser pour compte. Il semble même, que le démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de l'association euro-algérienne que nous évoquerons ci-dessous, risque de diminuer davantage l'intérêt des investisseurs étrangers pour ces entreprises en voie de privatisation, dans la mesure où elles bénéficieront de moins de protection vis-à-vis de la concurrence étrangère.

D'autant que le jeune secteur bancaire privé algérien, lequel n'intervient que dans le secteur privé, recherche le profit immédiat et, plutôt que de financer le développement d'entreprises, accorde des facilités à court terme au secteur des services et commerce. D'ailleurs, l'un des obstacles à la mise à niveau des entreprises, est dû au problème posé par la délivrance par la banque, d'une pièce constitutive de leur dossier et par la réponse de celle-ci à leur demande de crédit. Pire encore, sur les 5% du crédit accordé par les banques privées, la plus grande part qui est le fait de banques étrangères, est destinée essentiellement à des opérations commerciales d'entreprises internationales. Autrement, ces banques étrangères demeurent dans

l'expectative, attendant la réforme du système bancaire devant être entreprise par les autorités algériennes. Une attitude, qui, il est vrai, est à un degré moindre celle des banques françaises plus nombreuses que leurs concurrentes étrangères à s'être investies en Algérie.

De tout ceci résulte la prospérité d'un secteur informel. Le travail étant de plus en plus synonyme de ce dernier lequel représente 50% du secteur privé, soit 30% de l'ensemble de l'économie du pays. Toujours en voie d'expansion, ce secteur tendrait à devenir une économie mafieuse. Ceci au point où, selon le président du Forum des chefs d'entreprise citant le Ministère du Commerce(4), en 2003, 76 zones de non-droit y ont été recensées où, il sera impossible de combattre cette économie mafieuse. D'autant que les autorités sont quelque peu délégitimées pour agir à son encontre, étant donné la corruption qui règne par ailleurs, au point où, on entend dire qu'il faut s'accommoder de cette existence du secteur informel.

En définitive, si la libéralisation a connu effectivement une grande avancée hors hydrocarbures, ce n'est pas tant par celle du secteur public et comme résultat de la politique d'ajustement structurel. Elle est due essentiellement à l'essor du secteur privé à côté de grandes entreprises publiques se maintenant tant bien que mal, malgré les engagements pris en ce qui concerne leur privatisation. Alors que dans le secteur des hydrocarbures, la SONATRACH tout en gardant certes le monopole de la gestion, en partage de plus en plus l'ensemble de l'exploitation avec des compagnies privées généralement étrangères qu'elle associe à cet effet. Ceci sans parler de l'avant-projet de réforme concernant ce secteur dont le statut et les attributions de la SONATRACH.

L'Algérie est comparable à la Russie en présentant comme ce pays, sur ce plan, un climat d'investissement assez fragile. Par contre, elle se trouve largement dépassée par les pays d'Europe Centrale dont la libéralisation de l'économie n'a débutée que depuis 1990.

b) L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES

Dans le secteur des hydrocarbures, les appels d'offres destinés à des compagnies étrangères pour leur association à l'exploitation, concernent des périmètres situés près d'infrastructures. Sans parler des usines de traitement, des installations pour l'acheminement de la production avec les pipelines en direction des frontières et des côtes, ceci en Algérie. Et, à partir des unes et des autres, des pipelines dont une partie sous mer, des installations portuaires et une flotte.

Hors des hydrocarbures, la disposition de moyens infrastructurels et autres, est bien relative. Ceci malgré l'existence de nombreuses entreprises notamment étrangères susceptibles de réaliser des grands travaux, mais généralement hors de portée des petites entreprises algériennes qui dominent dans le secteur privé hors hydrocarbures.

Certes, 72 zones industrielles ont été mises en place sur une superficie de 15.000 ha et 449 zones d'activités sur une superficie de 750.000 ha. La disponibilité ou la non-occupation y est de l'ordre de 30%, ce qui permet de répondre à la demande dans le court terme. L'administration ne vend pas les terrains pour les implantations. Ils restent ainsi propriété de l'Etat, faisant l'objet de simples concessions pour des durées déterminées. Mais, une fois le projet d'implantation réalisé, l'administration peut céder le terrain, ce qui ne paraît pas être une obligation pour elle(5), d'autant que l'obtention d'un titre de propriété est difficile. La définition même des conditions de la cessibilité des terres étant en préparation. 38% seulement des entreprises affirment avoir cherché à acquérir des terrains. Et, la moitié des terrains viabilisés sont

inutilisés, soit parce qu'ils appartiennent à des entreprises publiques en faillite, soit qu'ils sont la propriété de particuliers qui les conservent à des fins spéculatives. (6).

B) L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SES PERSPECTIVES

Si dans le secteur des hydrocarbures, l'amélioration de l'environnement au profit des IDE, constitue une préoccupation constante des autorités algériennes, il n'en est pas de même pour ce qui est des autres secteurs de l'économie. Reste à savoir ce qui résultera de l'engagement des autorités algériennes suite aux élections présidentielles du 8-4-2004, de faire en sorte que «l'axe principal du programme» du gouvernement soit le développement économique et social.

a) L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE HORS HYDROCARBURES

Il existe bien une proposition en vue d'une amélioration de l'environnement sur ce plan. Il est question d'une réforme du foncier industriel à travers celle de la gestion des zones industrielles et d'activités permettant une valorisation des zones existantes et le développement de nouvelles. Cependant, cette réorganisation à la fois des guichets de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI) et de l'organisation des zones industrielles n'est pas destinée à les regrouper au sein d'une seule et unique structure. Il n'en résultera que l'établissement d'une simple coordination et non une fusion entre les administrations concernées. La centralisation des compétences au niveau d'un seul ministère et d'une administration qui en relèverait, ne paraît pas être à l'ordre du jour. Mis à part, l'éventuelle mise en place d'un guichet unique réservé aux investisseurs étrangers, laquelle aurait été évoquée(7).

L'environnement est concerné aussi et essentiellement par la réforme bancaire annoncée par le ministre des Finances, mais, sans grande précision quant aux modalités d'application.

En fait, cette réforme de la banque et du secteur public, implique un changement politique autant qu'économico-financier, dans la mesure où elle touche à la nature même du régime et à la présence au sommet de l'Etat, de dominants sans mandat populaire. Et l'on peut mettre sur le même plan que leur résistance à cette véritable évolution sur le plan économique, le fait qu'il la contrecarre sur le plan politique, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce qu'exprime, tout au moins en partie, le peu d'empressement de l'Algérie pour la ratification de l'accord d'association avec l'U.E. L'autre explication de cet attermoiement est le non respect par celle-ci de certains engagements pris dans le cadre du programme de Barcelone de 1995.

C'est d'ailleurs, en considérant qu'il y a un rythme pas suffisamment rapide, que le FMI appelle à des «réformes structurelles et institutionnelles» visant à accroître «significativement», le rôle du secteur privé dans l'économie algérienne(8). Ce que confirme par ailleurs le président de la COFACE, en justifiant la note B (soit la 5^{ème} place sur une échelle de 7) attribuée par cette organisation à l'Algérie, par le fait que «le processus de réformes n'est pas suffisamment rapide, que ce soit dans le secteur public, l'agriculture ou les banques», en plus du fait que la bonne situation économique générale du pays «reste très liée aux hydrocarbures et au fait que le baril de pétrole ait un cours historiquement élevé»(9). Les problèmes principaux de l'économie, étant en plus, pour la COFACE, le poids du secteur public et l'incapacité de l'agriculture à satisfaire davantage les besoins locaux. D'ailleurs, les grandes agences d'assurance-crédit ont tendance généralement à attribuer à l'Algérie, une cotation risque quelque peu dissuasive.

b) DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES HORS HYDROCARBURES

En fait plus important est l'effort déployé sous forme d'investissements publics pour l'aménagement d'infrastructures tels l'alimentation en eau, les transports... Ainsi, pour favoriser l'investissement hors hydrocarbures, un Programme de soutien à la relance économique pour la période 2001-2004, pour un montant de l'ordre de 7 Mrds \$(6 Mrds E), avait été adopté. C'est sans doute au sein de ce programme que s'inscrit le plan de relance économique avec un montant de 1,9 Mrds E prévu pour les infrastructures. Un ambitieux programme de réalisations d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires qui sera mis en œuvre par le ministère des Travaux Publics et au sein duquel les crédits sont répartis comme suit:

- Hydraulique 28%,
- Ferroviaire(y compris tramway 35%,
- maritimes 5%,
- aéroportuaire 4%,
- routes 28%.

Toujours dans le cadre de ce plan de relance, le secteur de l'eau s'est taillé une part importante de la dépense. Les deux axes prioritaires étant la mobilisation des ressources et la réhabilitation des réseaux. Le caractère stratégique de ce secteur de l'eau en Algérie, étant rappelé sans cesse par l'acuité des besoins(10). S'inscrivent aussi dans ce cadre, la construction en cours de nouveaux barrages et d'unités de dessalement de l'eau. De même, l'autoroute traversant le pays d'Est en Ouest et à laquelle est consacré un budget de 10 Mrds \$ pour la période 2002 à 2010. Quant au port d'Alger, il est envisagé d'en faire un grand port méditerranéen, ce à quoi il est prévu d'y consacrer environ 250 millions d'euros pour la période 2005-2010.

Sur le plan de la fourniture d'énergie localement, en plus de la disposition des ressources en pétrole et en gaz, il y a un relatif développement de l'énergie électrique avec notamment la construction de nouvelles centrales et de lignes électriques. Cependant, les progrès restent modestes en ce qui concerne l'exploitation des sources des nouvelles énergies. Or dans le Sahara, comme l'a déclaré Carlo Rubbia prix Nobel de physique, il pleut chaque année l'équivalent d'un baril de pétrole par mètre carré, sous forme de rayonnement solaire.

Plus encore dans le domaine des technologies de l'information dans lequel le retard est inquiétant au niveau tant de l'équipement que de la formation.

Enfin, il y a le nouveau Programme complémentaire de soutien à la relance économique, en cours de préparation bien plus conséquent que le précédent. Les prévisions seraient de 500Mrds dinars pour l'eau, 300 pour le secteur des transports dont 120 pour le seul métro d'Alger(9)

En fait, si des montants aussi importants sont consacrés à l'aménagement des infrastructures, ils ne le sont pas essentiellement pour rendre l'environnement attrayant pour l'investissement étranger. Ainsi des investissements consacrés aux diverses sortes de transports dont le métro d'Alger et le tramway, de même pour l'eau, hydraulique comprise, lesquels le sont davantage pour l'usage de la population.

On peut relier à cette situation de l'environnement, le fait que, qu'elles soient détenues par des nationaux, des étrangers ou en association entre les uns et les autres, les entreprises sont au nombre de 170.000. Alors que selon le président de l'ANDI, pour un pays de 30 millions d'habitants, l'Algérie aurait besoin d'au moins 500.000 PME(12)

II. FAIBLESSE ET RÉPARTITION DÉSÉQUILBRÉE DE L'INVESTISSEMENT

Telles sont les caractéristiques d'un investissement économique-financier se réalisant dans le cadre d'un pareil environnement. Nous tenterons ci-dessous de mettre en évidence l'origine même de ces déficiences de l'investissement que constituent à la fois ce relativement faible montant et le mode selon lequel il procède avec notamment sa répartition particulière entre les différents secteurs économiques, qui en limite le rôle dans la génération d'un véritable surplus. Ceci compte tenu de la fonction qui lui est assignée dans ces conditions et la logique qui y préside ainsi pour ce qui est de la mise en oeuvre de la force de travail.

A) FAIBLESSE DE L'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

a) ÉVOLUTION DU FINANCEMENT INTÉRIEUR

1) L'ÉTAT COMME ACTEUR DE L'ACCUMULATION

L'Etat avait été par le passé le principal pour ne pas dire le seul investisseur. Or, il a tendu à partir de la fin des années quatre-vingt-dix à se désengager. Ce qui est illustré par le fait que la part des dépenses de formation du capital dans les dépenses budgétaires en capital comme dans le PIB n'a cessé de chuter depuis 1985, comme l'indique le tableau 1. Alors qu'elle occupait près de 44% des dépenses totales, cette part est tombée à moins de 20% à la fin des années 1990. Par rapport au PIB, la part du budget affecté à la formation du capital est passée ainsi de 14% en 1985, à 5,8% pour la même période(13.).

Tableau 1

Part de l'Etat dans les dépenses de formation du capital

% des investissements	1985	1990	2001
dans les dépenses budgétaires	44	20	26,8
Dans le PIB	14	5,8	8,5

Cette réduction du financement par le budget public pouvait s'inscrire dans le cadre de la politique de privatisation entreprise surtout vers la fin des années 1980. Une réduction qui s'est amplifiée dans les années 1990, du fait des événements et des difficultés financières qu'a connu le pays, durant cette période.

2) COMPARAISON ENTRE TAUX D'INVESTISSEMENT ET TAUX D'ÉPARGNE

Durant la période de 1993 à 2001, le taux d'investissement, représenté par la part de la formation brute du capital financier(FBCF) dans le PIB, qui était quasiment égal au taux d'épargne brut dans le PIB, a d'abord baissé pour n'en représenter que la moitié, soit 22,1% contre 41,4% en 1990(14). Un niveau relativement faible auquel il a dû tout au moins s'y maintenir, surtout avec ce désengagement de l'Etat sur ce plan, durant les années quatre-vingt-dix.

En fait, l'investissement de l'épargne nationale dans la formation brute du capital financier algérien n'a jamais été important. Et, la diminution du taux d'investissement par rapport à ce taux d'épargne, correspond moins à celle de l'investissement de cette dernière, mais plus au désengagement de l'Etat et de son

financement habituel à l'aide du produit de la rente. L'investissement de l'épargne nationale ne bénéficiant pas d'un grand effet d'entraînement des IDE, bien que cet objectif ait été inscrit dans le programme MEDA dans le cadre de sa «stratégie-programme». Inversement, sa faiblesse dans la formation brute du capital financier algérien, explique son faible effet d'entraînement sur l'IDE et la non-diversification de ce dernier entre les différents secteurs de l'économie.

Or, pour la période 2001-2004, dans le but de favoriser l'investissement hors hydrocarbures, a été adopté le Programme de soutien à la relance économique, pour un montant de l'ordre de 6 Mrds d'euros, mentionné ci-dessus.

-L'AGRICULTURE

En effet, l'agriculture a bénéficié d'un Plan national de développement de l'agriculture (PNDA) conséquent. Il en résulta un taux de croissance de 8% en moyenne depuis 2000 et même de 16% en 2003, alors qu'il n'était que de 4% durant les années 1990(15).

-LE BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, HABITAT

La construction et plus particulièrement celle de logements, est devenue un objectif primordial de la politique de développement du pays. Ainsi, inscrits dans le nouveau plan, des crédits importants ont été alloués pour le développement du secteur du bâtiment et travaux publics, avec plus particulièrement la construction de logements, soit pour près de 2,9 Mrds d'euros.

-AUTRES INFRASTRUCTURES

Il s'agit du montant de 1,9 Mrds d'euros prévu dans le cadre du plan de relance économique mentionné ci-dessus.

Ainsi, comme l'indique le tableau 1, dès 2001, on enregistre un léger redressement de la part des dépenses de formation du capital dans les dépenses budgétaires et par rapport au PIB.

Enfin, il y a le nouveau programme complémentaire de soutien à la relance économique en cours de préparation, mentionné ci-dessus et dont les montants sont bien plus importants que pour celui qui s'achève. Bien que le projet est de consacrer plus de 30% du budget aux investissements et non pas plus de 40, comme c'était le cas avant 1990. Ceci même si les ressources qu'assure actuellement la rente sont bien plus importantes qu'elles ne l'ont été par le passé.

b) LA LENTE AUGMENTATION DU MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

1)LA DIFFICILE MONTÉE DE L'IDE AU CRÉNEAU ALGÉRIEN

Hors hydrocarbures, il y eut certes, globalement une forte croissance des IDE en Algérie, entre l'année 2000 et l'année 2001. Leur montant qui était de moins d'un demi Mdr \$, aurait plus que doublé, se maintenant depuis, au moins à ce niveau puisqu'il atteint en 2003 environ les 2 Mds.

Cependant, durant cette même période, le montant total des IDE en provenance des trois pays de l'arc latin, l'Espagne, la France et l'Italie, avec lesquels s'effectuent pourtant près de la moitié les échanges extérieurs de l'Algérie, reste inférieur à ceux venant des E.U. Quant au financement d'IDE par les autres pays méditerranéens, y compris l'Égypte, malgré leur proximité, il est d'une extrême irrégularité d'une année à l'autre, par rapport à ceux ayant pour origine un pays bien éloigné de l'Algérie, comme le Japon.

Le montant des IDE dans le secteur des hydrocarbures a été pour la période de 1989-1998, soit une dizaine d'années, de 2,3Mds. Celui des années 1999-2003, soit 5 années seulement, s'est élevé à 8,5Mds.

Restent les résultats de la privatisation qui se font attendre. Selon des prévisions qui nous paraissent optimistes, ils pourraient se concrétiser dans un proche avenir et proviendraient de l'ouverture future du capital des entreprises publiques dans les domaines de la finance, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, le tourisme. Ils atteindraient 2 à 3 Mrds \$, consistant essentiellement en capitaux étrangers (16).

2) LA DIFFICILE INTÉGRATION DE CAPITAUX ALGÉRIENS A L'ÉTRANGER

Enfin, toujours de l'extérieur de l'Algérie, les transferts effectués par l'émigration algérienne en direction de son pays d'origine, l'ont été surtout pour des investissements immobiliers et pour la consommation dont celle de produits importés à partir du pays d'accueil. En définitive des transferts qui n'ont pas contribué de façon significative au développement de la production. Une action modeste est menée notamment par l'ANDI, en vue d'un transfert substantiel, en Algérie, de capitaux appartenant à ses nationaux.

Reste le cas des capitaux fruits de la corruption en Algérie détenus à l'étranger. Se contentant de les dénoncer, un ancien chef de gouvernement en a estimé leur montant à l'équivalent de celui de la dette de l'Algérie, soit environ 20 milliards de dollars E.U. Des capitaux qui, pour l'essentiel, pourraient être considérés comme des IDE en France, en provenance d'Algérie. Or, se pose la question de la réorientation dans l'intérêt du pays, de ces capitaux, ce qui pourrait contribuer, par la même occasion, à moduler le niveau de l'endettement du pays.

Globalement tous secteurs confondus, c'est à dire y compris celui des hydrocarbures, le montant des investissements pourrait être estimé à environ 6 Mrds\$. Ceci en prenant en compte à la fois, l'investissement public et étranger dans le secteur des hydrocarbures et le montant des IDE dans les autres secteurs. Resterait à apprécier le montant de l'investissement des capitaux privés algériens, lequel s'effectue pour une grande part hors hydrocarbures. Lors du Colloque sur l'Emploi en Afrique du Nord organisé par le CREAD à Alger du 26 au 28 juin 2004, le chiffre de 10 Mrds \$ avait été avancé comme montant de la totalité des investissements réalisés en 2003. Un chiffre qui nous paraît excessif, d'autant que bien arrondi.

Il est vrai que ce montant de 6 Mrds \$ de l'investissement en Algérie, soit environ 10% du PIB, est faible au regard à la fois de la dimension et la position stratégique du pays, c'est à dire sa situation au centre du Maghreb, au Nord de l'Afrique, face à l'Europe et compte tenu des potentialités qu'il recèle sur la plan humain, économique... De même par rapport à l'importance des ressources financières dont dispose actuellement l'Etat. Ceci surtout si on le compare à l'investissement en Tunisie dont le taux avait été de 26,1% déjà en 2001, un taux dont on ne peut dire qu'il est gonflé par une part excessive revenant au seul secteur des hydrocarbures.

Mais, ce mode d'investissement en Algérie ne pêche pas uniquement par ce montant relatif des ressources qu'il mobilise. Il y a aussi, la répartition pour le moins particulière de celles-ci.

B) LE DÉSÉQUILIBRE DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ENTRE SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC.

Ceci, compte tenu du fait que le secteur privé a non seulement rattrapé le secteur public mais l'a dépassé. Il représente les 2 tiers du PIB et emploie une main d'œuvre bien plus importante soit plus des 3/5^{ème} (17). Plus encore, il y a une tendance à la croissance de celle-ci dans ce secteur et à sa diminution dans un secteur public lequel se décharge notamment d'unités de production à forte densité de main d'œuvre comme celles de l'industrie textile.

Or, le lien demeure toujours aussi fort entre le système bancaire dominé par la banque publique comme nous l'avons vu plus haut et le secteur économique d'Etat. La part du crédit des banques d'Etat étant dominante avec 95% des crédits accordés. Ceci bien que sur la trentaine d'institutions bancaires et financières existant en Algérie, la moitié est privée, soit treize banques nationales et étrangères et 2 établissements financiers sur 5. De plus comme nous l'avons remarqué plus haut, à la différence du crédit public, les banques privées recherchent le profit immédiat et, plutôt que de financer le développement d'entreprises, accorde des facilités à court terme au secteur des services et commerce. De plus, sur les 5% du crédit accordé par les banques privées, la plus grande part qui est le fait de banques étrangères, est destinée essentiellement à des opérations commerciales d'entreprises internationales.

Enfin, jusqu'ici pour l'obtention de capitaux nationaux ou étrangers, le secteur privé a été défavorisé déjà par sa propre structure. Ceci étant donné les conditions de sa formation, pour une part du temps de l'Algérie française. Au lendemain de l'indépendance, il fit l'objet de la même exclusion que les IDE, ne se maintenant qu'en appendice par rapport au puissant secteur d'Etat et dans ses interstices, y compris à l'initiative d'anciens combattants de la lutte de libération dotés financièrement par l'administration. Ainsi resta-t-il faible, dispersé, inorganisé et peu engagé avec le capital étranger dans la production.

Aussi, quelque est pu être la croissance mentionnée ci-dessus, des IDE destinés au secteur privé hors hydrocarbures, une partie d'entre eux nous paraît susceptible du plus grand effet d'entraînement. Ce sont les investissements en partenariat entre d'une part capital privé et public algérien et d'autre part capital étranger. Or, ce type d'investissement a pris de l'importance en 2003 par rapport à 2002, du moins au niveau des projets d'investissements soumis à l'ANDI. En effet, en 2003, 48 projets ont été déclarés en partenariat et 36 par des étrangers. Alors qu'en 2002, 24 seulement l'ont été en partenariat, quant 62 l'avaient été par des étrangers. Dans les projets en partenariat, interviennent d'un côté des investisseurs étrangers et de l'autre soit l'Etat soit le secteur privé algériens, généralement ou l'un ou l'autre.

On peut émettre l'hypothèse que le montant des investissements en partenariat entre capitaux algériens et étrangers effectivement réalisé, ai pu augmenter dans cette même proportion entre 2002 et 2003, c'est à dire qu'il aurait été multiplié par 2. Ce qui permettrait de supposer qu'une dynamique d'entraînement réciproque dans l'investissement en Algérie, entre capitaux étrangers et capitaux algériens, puit se développer. Déjà, selon un sondage, si 60% des sociétés préféreraient investir seules, environ 37% choisiraient le cas échéant un partenaire privé. Mais, ce qui serait sûr, c'est que hors du secteur des hydrocarbures, les investisseurs potentiels ne cherchent ni le partenariat étatique, ni à racheter des sociétés algériennes en cours de privatisation(18).

Enfin, à titre d'exemple d'investissements étrangers dans le secteur privé, citons le cas d'assez nombreuses entreprises françaises, majoritairement PME, lesquelles ont opté pour la création de filiales en Algérie se substituant quelquefois aux bureaux de représentation existants. D'autres entreprises françaises ont établi une présence permanente par le biais de joint-ventures avec des partenaires algériens. De

même les IDE en provenance d’Egypte avec la vente par l’Algérie, de la 1^{ère} licence GSM privée au holding égyptien Orascom pour un montant de 737 millions \$ E.U. (la première tranche ayant été payée en 2001). Celui aussi du financement d’une cimenterie à Msila pour un montant de 400.000(19).

C) LE DÉSÉQUILIBRE DANS LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ENTRE L’ÉCONOMIE HORS HYDROCARBURES ET CE SECTEUR.

Enfin, se trouvent désavantagés, par le mode d’investissements aussi bien nationaux, qu’étrangers, des secteurs entiers de l’économie notamment ceux dont dépend généralement l’emploi, par rapport à celui particulièrement des hydrocarbures faiblement utilisateur de main d’oeuvre. Ainsi, l’importance relative des IDE en Algérie se conjugue avec sa répartition déséquilibrée au sein de l’économie algérienne. Selon le FMI(20), leur montant hors hydrocarbures a représenté 0,2% du PIB et dans les hydrocarbures 1,3%, soit respectivement environ 15% et 85%. La proportion fournie généralement, aujourd’hui, par la Banque d’Algérie, l’ANDI..., est respectivement 1/3, 2/3. Or, pour l’année 2003, l’investissement étranger se serait orienté pour 90% vers ce secteur(21). Ce qui confirme les indications du FMI lesquelles demeurent toujours d’actualité.

a) L’INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS DE L’ÉCONOMIE HORS HYDROCARBURES NOTAMMENT DANS L’INDUSTRIE.

Depuis l’année 2000, il y eut davantage d’IDE couvrant une gamme d’activités relativement plus étendue, mais tout en demeurant faible et en se dirigeant essentiellement vers la production et les services à destination du marché local. Selon les indications fournies par l’ANDI, si le montant total des projets d’investissements totalement étrangers et en partenariat dans les secteurs hors hydrocarbures, a été en 2002 de 40.636 millions D.A., en 2003 il a atteint 72.979 millions D.A. Dans les projets en partenariat, intervenant d’un côté des investisseurs étrangers et de l’autre soit l’Etat soit le secteur privé algériens, généralement ou l’un ou l’autre. On peut alors, sur la base de ces chiffres, saisir très approximativement la tendance de l’investissement réellement effectué hors hydrocarbures. Etant donné que pour 2002, le montant en aurait été de l’ordre de 1 Mrds \$, on peut estimer qu’il pouvait atteindre pour 2003, celui de 1,7 Mrds, ce qui se rapproche de ce chiffre de 2 Mrds \$ indiqué généralement.

En fait, durant cette année 2003 et malgré ces apparences, l’Algérie n’a pas, par rapport à 2001 et 2002, amélioré bien plus sa position en tant que destinataire d’IDE. Si on peut pour 2003, retenir ce chiffre de 2Mrds \$, ce qui l’a placée au deuxième rang après l’Afrique du Sud, ce fut grâce en partie à la privatisation de la troisième licence de GSM. Déduction faite du montant de cette opération ponctuelle, le montant des IDE hors hydrocarbures sera plus proche de 1 Mrds \$ que des 2, c’est à dire du même ordre de grandeur que ceux reçus en 2001, puis 2002.

Par son chiffre d’affaires, c’est l’agroalimentaire qui est la première industrie du pays. Le secteur privé y est en plein essor depuis une décennie. Les entrepreneurs locaux nouent des partenariats avec d’autres Méditerranéens plus expérimentés dans la branche. C’est le cas du groupe Hamiani qui se rapproche de son homologue turc. Des partenariats s’établissent également dans l’industrie de la pêche, notamment avec les Espagnols. Or, cette industrie n’a pas bénéficié des crédits budgétaires et bancaires publics, au même titre que l’agriculture ou le bâtiment, encore moins par rapport au secteur des hydrocarbures.

Sur ce marché de l'agroalimentaire occupé traditionnellement par les entreprises locales, certains grands groupes internationaux, comme Danone, Bell, sont de plus en plus actifs dans la transformation du lait, les boissons gazeuses, les brasseries et la fromagerie. Italiens et Français se faisant une concurrence vive pour équiper.

Cette expansion du secteur de la production agroalimentaire s'expliquant dans une certaine mesure par à la fois l'augmentation des superficies consacrées aux plantations et l'intensification de la production.

Cependant on est loin, y compris de la part de la France, d'une délocalisation en direction de l'Algérie, en vue de l'exportation par ce dernier pays, comme dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC), à l'exemple de celle vers le Sud-Est asiatique, pour la production de semi-conducteurs.

b) LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

On constate toujours une situation d'extrême polarisation sur les hydrocarbures, surtout si l'on tient compte du fait qu'elle est non seulement financière et économique mais aussi technologique et géographique. Le secteur des hydrocarbures constituant une véritable enclave dans le pays. Ce à quoi contribue, après la France, de plus en plus, les Etats-Unis, premier investisseur dans les hydrocarbures en Algérie, comme ils sont le second client de l'Algérie avec l'importation de ce pays presque uniquement de pétrole.

a) En ouvrant le secteur des hydrocarbures à l'investisseur étranger, par la loi de 1986 et celle de 1991 la modifiant, l'Algérie a réussi à y attirer celui-ci. Son montant relatif en Algérie se conjuguant à partir de ce moment là, avec sa répartition déséquilibrée au sein de l'économie algérienne, surtout à l'initiative de pays européens dont la France, les E.U. leur ayant emboîté le pas depuis. Le changement étant intervenu à partir de 1992, les compagnies américaines ayant commencé depuis à s'engager en Algérie. D'autant que depuis 2000, il y a eu 5 appels d'offres destinés à des compagnies étrangères pour leur association avec la SONATRACH dans l'exploitation de périmètres généralement explorés et situés près d'infrastructures. Et si jusqu'ici il y eut 1 appel d'offre par an, il a été prévu, en cette année 2004, d'en faire un second, le 6^{ème}.

L'on peut penser alors que si l'investissement s'oriente plutôt vers le secteur des hydrocarbures, il le fera encore davantage à moyen terme, en valeur absolu et même relative, par rapport aux autres secteurs. Même si dans le cadre du Monde Arabe, les réserves algériennes y seraient les moins importantes avec celles d'Oman et de Dubaï. En effet, le chef de l'Etat algérien vient d'ouvrir le jeu notamment en ce qui concerne le périmètre de Hassi-Messaoud, dont l'important gisement était majoritairement exploré et réservé pour l'avenir. Il semble qu'il ait décidé d'en augmenter la production de 50%, un objectif qui nécessite un renforcement important du partenariat avec des étrangers; projet auquel Anglo-américains et Français notamment, entendent participer et se trouveraient en compétition.

Déjà, plus de 50 entreprises étrangères, intervenant dans la prospection et l'extraction, ce sont différents partenaires étrangers qui contribuent alors à l'investissement dans ce secteur. Et si, de 1989 à 1998, les capitaux étrangers investis dans les hydrocarbures, s'élevèrent à 2,8 milliards de dollars, pour la période 1999-2003, leur montant a atteint 8.574 millions \$, (en moyenne 1.714 par an).

Ces IDE s'opérant dans le cadre du Plan de développement à moyen terme d'un montant de 23 Mrds \$ d'investissements prévu par l'Algérie pour ces 5 années, 1999-2003, ce serait alors jusqu'à hauteur de 14,5 Mrds qu'a du investir la SONATRACH de son côté, en faisant sans doute appel à d'autres sources de financement en plus des siennes propres. Tout compris, la moyenne annuelle de l'ensemble des investissements dans ce secteur des hydrocarbures est d'un peu plus de 4 Mrds par an. Environ les 2/3 étant destinés uniquement au développement des champs pétroliers, le raffinage et la pétrochimie n'étant pas compris dans ce montant.

Enfin, il y a les projets de développement des voies d'écoulement de la production vers l'étranger. Ceci notamment par la rénovation et l'extension des unités de liquéfaction du gaz dans les villes portuaires d'Arzew(Ouest) et Skikda(Est) pour un montant de 1,5 Mrds \$, le doublement du Trans-méditerranéen à l'Est pour 300 millions \$, la réalisation à l'Ouest, pour 1,5 Mrds \$, d'un troisième gazoduc, MEDGAZ, en direction de l'Espagne (22) et qui sera prolongé jusqu'en France. Enfin, il y a le projet d'installation d'un quatrième gazoduc GALSI, reliant les côtes algériennes à l'Italie, en passant par la Sardaigne et destiné à l'Italie et au Nord et Est de la Péninsule.

En 2003, les exportations d'hydrocarbures ont dépassé les 24 Mrds \$, un montant jamais égalé jusque-là. La SONATRACH a versé comme recettes au Trésor, 1.200 Mrds D.A., l'équivalent de 14,5 Mrds \$ et une somme de 400 Mrds D.A., soit 4,8 Mrds \$ a été destinée à l'auto-financement (23).

Il y a le fait aussi que la SONATRACH se trouve favorisé par le crédit bancaire public algérien comme c'est le cas pour l'ensemble du secteur public, que nous avons évoqué plus haut. Et, au surplus, considérée comme bon client, elle dispose d'une grande facilité pour l'obtention de crédits auprès de banques étrangères. Pour le seul premier semestre 2004, sans être exhaustif, on peut énumérer les suivants:

- janvier 2004, 9 accords cadres sont signés par la SONATRACH avec des banques européennes pour son financement;
- avril 2004, 5 accords cadres sont signés par elle avec 6 banques européennes aussi pour un financement de son plan de développement, pour un montant d'1,5 milliards d'euros;
- enfin toujours en cette année 2004, un accord a été signé avec l'Eximbank pour 1 milliard de dollars.

La Sonatrach a remboursé en 2003, pour 669 millions de dollars de dettes et envisage de rembourser au cours de l'année 2004, pour 35 millions \$ et 18 millions de yen. Son endettement représente en 2004, 10/100 de celui du pays(24), soit environ 2 Mrds \$.

En plus des IDE, c'est donc des capitaux publics algériens importants qui s'investissent ainsi dans les hydrocarbures, par rapport au montant des investissements dans les autres secteurs. Une part sans doute non négligeable devant servir aussi au financement de réalisations entreprises par la SONATRACH à travers le monde, ce qui ne contribue pas au développement de l'économie algérienne dans les secteurs hors hydrocarbures, du moins par celui du surplus.

D) LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT FACTEUR DE LA COMPRADORISATION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EXPANSION DU SECTEUR INFORMEL

L'ensemble de ces déséquilibres aboutissant à la limitation de la production, en particulier celle à forte valeur ajoutée et intensité de travail, il en résulte un rejet de celui-ci en marge et dans la mesure où les conditions sont propices, sa mise au service du secteur informel et d'une compradorisation.

a) LA DIFFICILE PROMOTION DE LA PRODUCTION

Il y a actuellement une forte tendance à la compradorisation. Ceci au point où, pour la justifier, un commissaire aux comptes d'une entreprise publique industrielle n'a pas hésité à me dire que l'Algérie n'est pas un pays favorable à l'industrialisation et qu'on doit se contenter d'y développer l'agriculture. Sans parler du fait qu'il trouvait des justificatifs au fait que son entreprise publique industrielle écoulait la totalité de sa production à l'étranger et que les besoins du pays dans le même produit, étaient satisfaits grâce aux importations sans aucun doute à un prix de revient bien plus élevé.

1). En effet, il y a une véritable opposition entre ce qu'on pourrait considérer comme des productivistes et les compradoristes. Parmi ces derniers, ce sont surtout de véritables baronnies disposant d'un pouvoir tel, soit directement soit par leurs relations, qu'elles puissent s'opposer à la production localement de produits qu'elles préfèrent importer.

La tendance compradore s'étendant au fur et à mesure que des entrepreneurs abandonnent la production face à la concurrence délétère de ces importateurs, se mettant à l'importation à leur tour, voir plongeant dans le secteur informel. Parfois en utilisant à cet effet, la structure et le personnel mêmes dont il disposait en tant que producteur. Certes, il y a des commerçants qui se convertissent à la production en entreprenant celle-ci le plus souvent conjointement avec leur précédente activité et en complément avec elle. Cependant, leur effort se trouve en partie annihilé. D'autant que, comme nous l'avons vu précédemment, même le secteur bancaire algérien ne soutient pas le développement d'entreprises.

2) Enfin, l'aisance financière, celle qu'assure la rente des hydrocarbures, favorise l'engagement dans les activités tertiaires lesquelles assurent dans cette situation non seulement une rapide reproduction du capital, mais aussi un profit facile et conséquent. Il en est de même de l'investisseur potentiel étranger lequel préfère, en recourant même au secteur informel, plutôt écouler en Algérie ce qu'il produit ailleurs. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, sur les 5% du crédit accordé par les banques privées, la plus grande part qui est le fait de banques étrangères est destinée essentiellement à des opérations commerciales d'entreprises internationales.

b) UNE SITUATION PROPICE À L'INFORMEL

D'où y compris la prospérité d'un secteur informel. Le travail même étant de plus en plus synonyme de ce dernier lequel représente 50% du secteur privé, soit 30% de l'ensemble de l'économie du pays. Toujours en voie d'expansion, ce secteur tendrait à devenir une économie mafieuse au point où 76 zones de non-droit y ont été recensées(25), où il sera impossible de la combattre. Compte tenu de cet état d'esprit, le paiement de l'impôt surtout en pareil milieu, apparaît comme une obligation non contraignante. D'autant que les autorités sont elles-mêmes quelque peu délégitimées pour agir dans cette situation, étant donné la corruption qui règne par ailleurs. Ceci au point où on entend dire qu'il faut s'accommoder avec cette existence du secteur informel.

Par rapport à l'ensemble de l'économie, c'est surtout l'agriculture qui échappe à cette perversion, tout en retenant une part importante de la population notamment par l'emploi d'un quart de la population active soit 4,4 millions de personnes. Quand la SONATRACH n'emploie que quelques dizaines de milliers d'employés permanents et qu'en tout 200.000 personnes tout au plus, se trouvent liées à l'activité pétrolière et gazière.

III. IMPACTS POSSIBLES ET/OU SOUHAITABLES SUR L'ENVIRONNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUITE AUX ACCORDS D'ASSOCIATION ET DE PARTENARIAT DE L'ALGÉRIE AVEC D'AUTRES PAYS

A)ALGÉRIE-MAGHREB

Le 10 Juin 1988, le processus unitaire entre les 5 pays du Maghreb avait été officiellement relancé à Zéralda près d'Alger. Les chefs d'Etats adoptant le principe de réunions au sommet à tour de rôle dans chacune des capitales maghrébines. Ils créèrent une commission politique de concertation, d'animation et de coordination, au niveau des Ministères des Affaires étrangères devant leur proposer une approche commune pour l'édification de l'ensemble régional. Cette commission a tenu effectivement sa première session à Alger les 13 et 14 Juillet 1988 et mis en place cinq sous-commissions spécialisées composées d'experts (un par Etat membres), lesquelles planchèrent sur le projet pendant 8 mois et en février 1989, le traité de la dite Union du Maghreb Arabe(U.M.A.) était élaboré.

Un deuxième sommet maghrébin tenu le 19 Février 1989 à Marrakech, voit l'adoption du traité de l'UMA qui définit les modalités d'une construction maghrébine et sa stratégie de développement. Différentes commissions sectorielles ont travaillé de manière très conjoncturelle pour tenter de mettre en place, progressivement:

- une zone de libre échange supposant la libre circulation des produits entre les partenaires;
- une union douanière et donc de nouveaux instruments communs de gestion tels que l'unification des tarifs douaniers et l'élaboration de politiques unifiées, visant à définir les règles communes devant permettre la mise en œuvre d'un système de régulation économique dans la région.

L'objectif à atteindre en dernier ressort consistant en l'établissement d'un marché commun et une unité économique progressive et globale, prélude à la meilleure complémentarité entre les cinq pays maghrébins. Un marché qu'ils pourraient constituer en priorité entre eux, étant donné que leurs niveaux de développement respectif sont proches et que de ce fait, ils ne se porteraient pas outre mesure préjudice dans le cadre d'une telle union. L'entreprise algérienne, malgré sa fragilité, courrait un moindre risque du fait du démantèlement des barrières douanières dans le cadre de cette union maghrébine.

Aussi, cette ouverture entre les pays maghrébins, devrait précéder et préparer celle, en direction de l'Europe et d'autres pays et régions du monde. Ceci à la façon dont se sont regroupés entre eux les pays émergents de l'ASEAN avant leur association avec le Japon(26).

En définitive, même si on ne parvient pas à évaluer exactement le coût du non-Maghreb, il ne peut être qu'exorbitant. Ceci d'abord et surtout compte tenu de la

faiblesse et le déséquilibre de l'investissement dus à la moindre attractivité de l'environnement maghrébin en général et algérien en particulier. Une situation qui ne semble pas prête de prendre fin. Ce dont ne peut résulter quelque vrai miracle au niveau de l'investissement du fait de quelque traité d'association ou de partenariat que ce soit, établi avec quelque pays occidental ou autre puissance économique que ce soient. Traité qui permettra surtout de mesurer, lors de son entrée en application, le préjudice dû à cette impréparation du fait du non passage par cette transition maghrébine.

B) ALGÉRIE-EUROPE ET AUTRE PUISSANCE ÉCONOMIQUE

60% des échanges de l'Algérie se réalisent avec l'Europe. Or, à la différence de la politique de soutien depuis le début des années 1990 aux PECO (pays de l'Europe centrale et orientale), il y a une réelle frilosité de l'UE à l'égard de la Méditerranée, y compris vis-à-vis de l'Algérie toute proche. Il est vrai que pour l'U.E., dont la France pays auquel l'Algérie se trouve le plus liée, il y a la faible attractivité de celle-ci par rapport à celle de pays d'Europe centrale, telle la Hongrie, due à la différence de niveau de développement supérieur dans le cas de cette dernière.

D'où la faiblesse de l'impact des grandes initiatives prises avec le programme de Barcelone de 1995 et les divers autres accords d'association et de partenariat auxquels l'Algérie a été partie prenante.

a) En fait sur ce plan, l'accord d'association signé par l'Algérie avec l'U.E. en 2002, après la Tunisie en 1995 et le Maroc en 1996, ne comporte aucun nouvel avantage à l'Algérie, de même qu'à ces deux autres pays maghrébins. Ceci dans la mesure où, mis à part les produits agricoles, il y avait déjà une libéralisation du commerce extérieur entre eux et l'U.E. Cet accord vise à un démantèlement tarifaire progressif des droits de douane avec comme objectif l'amélioration de la productivité et le développement de l'investissement.

b) En fait, ce qui est en application, en attendant tout au moins la ratification de cet accord d'association remise à plus tard notamment par l'Algérie, c'est le traité de Barcelone de 1995. Ceci avec sa principale disposition, à savoir l'entrée en service à l'horizon 2010 d'une zone de libre-échange entre l'Europe et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, avec l'instauration du dit «partenariat euro-méditerranéen». Dans cette situation, il est prévu certes une période transitoire, au cours de laquelle, le maître mot est la mise à niveau des entreprises pour en faciliter l'intégration dans ce cadre. Ceci y compris par une aide financière prévue pour amortir les contrecoups sur le plan social de cette ouverture du marché maghrébin, notamment la croissance du chômage.

Il est vrai que, comme le Bulletin Quoditien Europe l'a admis sous la plume de F. RICCARDI, dès juillet 2001, c'est-à-dire cinq ans après l'adoption du programme de Barcelone, qu'en ce qui concerne le partenariat euro-méditerranéen «le chemin est encore long et l'avenir incertain». En fait, n'engageant juridiquement personne, le traité de Barcelone n'en finit pas de connaître retards et même renoncements

Toujours est-il, que dans ce cadre et aussi dans celui de son accord d'association bilatéral avec l'U.E., la faiblesse de l'Algérie, comme celle aussi des autres pays maghrébins résulte comme nous le soulignons plus haut, à la fois de leur dispersion et

de leur inorganisation et ce par rapport à une U.E. constituant un bloc de dimension continentale fortement intégré et de plus en plus étendu. Or, comme les autres pays maghrébins, l'Algérie, avant de se mesurer à eux, a préféré placer elle aussi la charrue avant les bœufs, en se rapprochant comme eux, prioritairement de pays tels ceux d'Europe, voire d'autres puissances économiques. D'où un risque bien plus grave pour l'entreprise notamment algérienne, avec cet établissement précoce de zones de libre échange directement avec l'Europe ou tout autre puissance économique.

D'ailleurs, notamment dans la perspective d'une telle ouverture, ce qui préoccupe le plus l'entrepreneur algérien, c'est la concurrence de produits importés qu'il juge déjà comme étant sous-facturés au point de considérer qu'il se trouve en présence d'un sorte campagne de dumping généralisé (27).

Non seulement l'Algérie se trouve avec nombre d'autres pays non maghrébins, mais il y a en plus la grande diversité que présentent par rapport à elle certains parmi eux, tel Israël, au point de constituer avec eux un rassemblement disparate.

c) Ce serait plus le cadre du groupe 5 + 5 constitué par les 5 pays du Maghreb d'une part, le Portugal, l'Espagne, la France et l'Italie plus Malte d'autre part, que l'ouverture de l'Algérie au Nord nous apparaît comme susceptible d'une réelle efficacité. Elle pourrait même être considérée sur le plan de l'exploitation des avantages comparatifs, comme plus efficace que celle entre le Japon et la Chine, étant donné les relations fortes et multidimensionnelles, entre les deux rives de la Méditerranée occidentale.

D'ailleurs, ce regroupement des 5 + 5 favoriserait l'intégration du Maghreb, laquelle inversement constitue une condition de son aboutissement effectif. Il représente, grâce à l'élargissement qui résulterait pour son marché, un élément essentiel de l'attractivité de cette aire Sud, bien plus important même que tout autre aspect de son environnement. Ceci notamment pour l'Algérie, d'autant que cette association conjointe des pays du Maghreb au sein du groupe 5+5, la placera dans une situation concrète de compétition, l'acculant à améliorer nettement son environnement par rapport aux IDE. Car c'est dans de telles conditions, qu'elle pourra s'engager de façon irréversible, dans les réformes libérales. Ce dont pourrait résulter un rapprochement du taux d'IDE des 4 pays du Nord de ce groupe 5 + 5, en Algérie, par exemple de celui des IDE du Japon en Chine.

De plus, les conséquences de cet engagement des pays du Maghreb dont l'Algérie dans le cadre de ce groupe 5 + 5, plutôt que de représenter un obstacle à la participation auprès d'eux d'une puissance économique européenne comme l'Allemagne, voir celles d'autres continents, pourront au contraire s'avérer plutôt attractives en faveur d'une telle coopération laquelle pourrait même, être sollicitée dans ces conditions.

Cette dimension que constitue les 10 pays, nous paraît être l'optimum pour une libéralisation régulée notamment par rapport au niveau mondial.

-D'abord c'est à une telle échelle que peut se réaliser le degré d'intégration qu'implique une réelle association laquelle ne peut, pour la Méditerranée occidentale, être réduite à une simple libéralisation des échanges.

-Ensuite, elle constituera une réponse au problème de la régulation qui se pose notamment pour les pays du Maghreb dans le cadre de la mondialisation. L'ouverture tout azimut que prône le modèle néo-libéral n'apportant pas une réponse suffisante surtout compte tenu du stade de développement des 5 pays de la côte Sud.

Reste l'institutionnalisation de cette structure 5 + 5, laquelle est à un stade embryonnaire, ce que révèle bien le nom qu'elle porte au lieu de celui de Méditerranée Occidentale, lequel pour son adoption, n'exige pas une recherche particulière, mais un certain degré d'engagement en vue de son édification. Cette institutionnalisation devant commencer par la détermination des fonctions des diverses réunions, selon leur niveau et la régularité de leur tenue.

d) En fait si le cadre du groupe 5 + 5, demeure un coquille plutôt vide et peu fonctionnelle, il y a les relations France-Algérie lesquelles semblent entrer dans une phase décisive surtout en cette année 2004, allant bien au-delà et tendant à connaître rapidement un début concrétisation.

Il est question de développer entre les deux pays ce qui est appelé partenariat intensif faisant l'objet d'un accord entre eux dont l'une des dispositions est l'octroi par la France d'une aide aux entreprises étrangères investissant en Algérie. Ceci en attendant qu'ils concluent, comme prévu, un traité d'Amitié l'été 2005.

Il n'est pas jusqu'au cadre militaire, où, au mois de juillet 2004, à l'occasion de la première visite d'un ministre de la Défense français en Algérie, il n'a pas été question d'un accord de défense même, entre les deux pays. Ceci sans parler de la dite reprise de la coopération militaire en matière d'équipement en fait des livraisons d'armes françaises à l'Algérie, comme c'est le cas de ceux en provenance des Etats-Unis déjà depuis fin 2002, des livraisons suspendues depuis 1992. Cette initiative intervenant il est vrai, à un moment où un contrat d'achat par l'Algérie de 50 avions Mig à la Russie, était sur le point d'être signé.

Encore faut-il qu'il ne s'agisse pas pour l'Algérie comme pour d'autres pays maghrébins, d'assurer encore à la France, un établissement au moindre prix en y maintenant une stabilité minimum, plutôt que la préparation réelle de ces anciennes colonies à une véritable intégration au niveau mondial. Ceci compte tenu de l'intérêt que présente cette région surtout pour les trois pays du Sud de l'Europe Occidentale étant donné le déficit de ces derniers par rapport au Nord de l'Europe et aux deux autres pôles mondiaux, y compris vis à vis de régions de ces derniers aussi éloignées que la Californie et de plus en plus de pays du Sud-Est asiatique.

Toujours est-il que, l'intérêt porté par les Américains à l'Algérie tant d'un point de vue stratégique-militaire que pour son pétrole, n'est pas étranger à ce rapprochement de la France de ce pays. Ceci au point de faire les bouchées doubles pour rattraper le retard qu'elle a pris par rapport aux premiers et de distinguer, voir de dissocier ainsi l'Algérie du reste du Maghreb.

e) En effet, il y a d'abord le cadre d'un partenariat économique Etats-Unis-Afrique du Nord établie en 1998, ensuite une initiative de partenariat Etats-Unis/Moyen Orient lancée par le secrétaire d'Etat, Colin POWELL, en décembre 2002, enfin le projet né en ce début 2004 du Grand Moyen-Orient et qui concerne aussi l'Algérie.

Plus encore, il y a même une embellie dans les relations algéro-américaines. Ce qu'explique la jonction opérée par les Etats-Unis entre le domaine des hydrocarbures et celui du militaire, considérés comme tout aussi stratégique l'un que l'autre. La lecture de la situation politique et sécuritaire en Algérie, n'est alors plus déléguée à une autre puissance régionale que les Etats-Unis, en l'occurrence la France. Ainsi, peut-on, côté américain, estimer aujourd'hui, que sous Bouteflika, il y a eu déjà une nette amélioration de la stabilité politique, un impératif pour les investisseurs américains et étrangers» et que «suite au bon déroulement des élections présidentielles du 8-4-04, l'Algérie a montré qu'elle a retrouvé sa stabilité politique

nécessaire pour bâtir un partenariat solide avec l'Amérique et pour engager des réformes vitales sur le plan économique et politique»..., (28).

Ce dont il ne peut résulter sur le plan économique, que le maintien encore plus de l'Algérie dans la production essentiellement d'hydrocarbures pour l'exportation; un secteur vers lequel s'oriente déjà la quasi-totalité des IDE en provenance d'outre-Atlantique. Surtout qu'il s'agit de la partie par excellence de ce qui est considéré comme «l'Algérie utile» et qui bénéficie à ce titre d'un système renforcé et sophistiqué de sécurisation, avec l'assistance des Etats-Unis laquelle doit s'étendre sur ce plan y compris au port d'Alger. L'environnement de l'investissement dans le secteur des hydrocarbures se trouvant ainsi particulièrement sécurisé, en plus du fait que son ouverture aux IDE est plus efficiente qu'elle ne l'est pour d'autres secteurs.

Une situation qui ne peut que perdurer malgré les récentes déclarations de l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, selon lequel les investisseurs américains commencent à voir autrement les possibilités d'investissement en Algérie et qu'ils se trouvent dans la phase de la prise de décision. Même s'il assure que dans un proche avenir, nous allons «voir des choses... hors du secteur des hydrocarbures» (29).

C) ALGÉRIE-MONDE ARABE ET AFRIQUE

a) Bien qu'impliquée dans le cadre de la Ligue des Etats Arabes, l'Algérie ne se trouve pas fortement organisée au sein de ses structures. Il s'agit d'un système tellement excentré et déphasé, qu'il contribue à la reléguer à la portion congrue.

b) Concernant l'Afrique, plutôt que le développement d'échanges directes avec les pays africains voisins, notamment ceux qui comme le Niger et le Mali sont limitrophes du Sahara algérien, il y a surtout le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) projeté avec l'Afrique du Sud et le Nigéria, en 2000 et pour lequel des structures sont mises en place en 2001. Une dizaine d'objectifs tout aussi généraux les uns que les autres et considérés comme prioritaires, lui sont fixés (30).

D) L'OMC

L'Algérie avait soumis en 1987, un mémorandum d'adhésion à cette organisation, mais le processus en fut bloqué au début des années 90 étant donné la situation sécuritaire du pays. Et, c'est en 2002, qu'eut lieu la reprise officielle des discussions. Ceci dit rien n'indique que l'adhésion de l'Algérie à l'OMC prévue pour la fin de cette année 2004, favorisera notablement l'implication d'entreprises étrangères dans l'économie de l'Algérie. La mise conformité selon le programme préparé par les responsables algériens et l'amélioration de l'attractivité de l'environnement risquant de ne pas être conséquents dans un très proche avenir.

L'ensemble de ces constatations au sujet de ces divers accords d'association et de partenariat nous amènent à la conclusion suivante à savoir la nécessité d'améliorer l'esprit dans lequel ils sont établis. Ceci par le choix d'objectifs à la fois précis et contraignants pour chacune des parties contractantes. C'est dans la mesure où on s'engage dans cette voie, que l'on parviendra à donner sa véritable signification à toute la terminologie ayant cours de nos jours, dont le partenariat, l'association. Ceci surtout, en n'agissant pas en vue du simple maintien voir du renforcement de

l'Algérie dans sa dépendance d'une monoproduction primaire, ce qu'aucun pays développé n'estimerait constituer pour lui une situation acceptable.

CONCLUSION

De la faiblesse du montant et la répartition particulière des investissements actuels dans l'économie algérienne, résulte la difficile génération d'un surplus consistant. Ainsi le fait que, le secteur des hydrocarbures dominant dans le pays, se distingue par la marginalité de sa valeur ajoutée due à celle de sa main-d'œuvre. Ceci tout en attirant la plus grande partie des investissements.

C'est à se demander si tel qu'il s'est édifié, ce mode d'investissement dans l'économie algérienne n'a pas tendance, de par les circonstances de sa promotion, à exclure la population de la production, dont celle de la valeur ajoutée. De sorte que cette population ne se trouve pas être à l'origine de la dotation de l'appareil d'Etat et de la couche sociale prépondérante, de l'essentiel des ressources dont ils disposent. La rente des hydrocarbures ayant favorisé la promotion d'un système socio-économique assurant ainsi l'autonomie du prince.

Se pose alors la question des possibilités d'amélioration de l'attractivité de l'environnement de l'investissement, grâce à la réforme envisagée de la SONATRACH. En se banalisant et en perdant une part de la puissance publique qu'elle détient, la SONATRACH tendrait-elle à être encore plus redevable du seul secteur des hydrocarbures quitte à s'y consacrer bien davantage y compris à travers ses interventions de par le monde? Ou bien, entreprendra-t-elle de disposer autrement des ressources qu'elle tire du secteur des hydrocarbures en Algérie et des compétences dont elle s'est dotée pour se faire, ceci en vue d'un développement de l'attractivité de l'environnement de l'investissement à l'avantage de tous les secteurs de l'économie du pays, à commencer par l'industrie? L'objectif étant d'amener à y contribuer les compagnies pétrolières étrangères, qui se limitent à une exploitation minière du pays, au point où, les exportations du produit de cette économie, quasiment sans valeur ajoutée, ont atteint en 2003, un montant de 24 Mrds \$, alors que celles des tous les autres secteurs réunis, les seuls qui soient producteurs d'un réel surplus, n'ont été que de 586 millions de dollars, soit 2,4% du total.

On peut comparativement à ce qu'il en est pour l'environnement de l'investissement dans ce secteur des hydrocarbures, simplement avancer, qu'hors de ce dernier, ce qui prime, dans le respect des conditions posées par les accords d'association de l'Algérie avec d'autres pays, c'est la réponse du premier aux attentes mêmes des investisseurs potentiels. Reste à ces derniers à soutenir la mise en conformité côté algérien, aux engagements internationaux sur ce plan, dont l'élargissement du marché, notamment à l'échelle du Maghreb pour commencer avec la destruction du mur des Zoudj-Beghal algéro-marocains.

Telle nous paraît être la voie permettant aux acteurs économiques et sociaux d'adapter le mode d'investissement actuel en Algérie dans le sens d'une plus grande cohérence avec la production de la valeur ajoutée. Ceci, autant, voir plus que par le seul développement de l'investissement, par le rééquilibrage de sa répartition entre les différents secteurs de l'économie, considérés y compris selon la productivité de l'investissement en matière de valeur ajoutée, afin d'accorder un appui particulier aux productions qui se trouveraient être ainsi les mieux classées selon ce critère.

Notre conviction est que c'est dans la mesure où l'environnement puit être le plus attractif possible pour l'investissement à la fois national et étranger que s'amorcera un véritable essor de l'économie avec celui de l'industrie. Le principal

facteur dans ce sens étant la conjonction entre ces deux types d'investissement en s'entraînant l'un l'autre, en intervenant notamment en association. Une exigence qui nous paraît être la condition de toute véritable politique de développement pour l'Algérie comme d'ailleurs pour tous les pays dépendant d'une économie minière-exportatrice.

Telle nous paraît être la meilleure stratégie pour le dépassement par le pays de sa situation actuelle, en s'inscrivant de façon aussi opportune que possible dans le cadre de la mondialisation.

Le 22-10-04

NOTES

- 1) *Journal officiel* du 7-12-91.
- 2) *Jeune Afrique/L'Intelligent* n°2249, du 15 au 21-2-04.
- 3) *Le Quotidien d'Oran* du 25-2-04.
- 4) *Alger Républicain* n° de septembre 2003.
- 5) *Le Quotidien d'Oran* du 7-4-04.
- 6) *Jeune Afrique/ L'Intelligent* du 16-4-2004.
- 7) *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* du 11-6-2004.
- 8) *Le Pétrole et le gaz arabes* du 16-2-04.
- 9) *Le Quotidien d'Oran* cité par le Pétrole et le gaz arabes du 16-2-04.
- 10) *Arabies* n°47 de février 2004.
- 11) *Rapport de la Mission Economique française à Alger*, juin 2004.
- 12) *Le Quotidien d'Oran* du 7-4-04.
- 13) FMI *Country Report Algérie*, 1998, 2001, 2003.
- 14) *Idem*.
- 15) Chiffres donnés par *Jeune Afrique l'Intelligent* du 4-1 et 15-2-04.
- 16) *Arabies*, d'avril 2004
- 17) Office National des Statistiques, n° 386, du 3^{ème} trimestre 2003.
- 18) *Le Matin* du 3-3-2004.
- 19) Mission Economique Française à Alger (citant CNUCED, *World Investment report 2002*), In *Les Investissements français en Algérie*. mef-alger@tresor-dree.org.
- 20) FMI, cité par William Byrd, Algérie: contre-performances économiques..., *Confluences Méditerranée* n° 45, printemps 2003.
- 21) Selon S. GOUMEZIANE, *Jeune Afrique L'Intelligent*, n° 2249 du 15 au 21-2-04.
- 22) *Le Quotidien d'Oran*, 28-1-04.
- 23) *Le Pétrole et le Gaz Arabes*, volume 36, n° 836 du 16-1, n°841 du 1-4 et n° 843 du 1-5-04; *El-Moudjahid* du 7-1-04; *La Tribune* du 5-4-04.
- 24) *La Tribune* du 20-4-04.
- 25) Le président du Forum des chefs d'entreprise citant le Ministère du Commerce, in *Alger Républicain* de septembre 2003.
- 26) Ce qui a été souligné par nos soins en introduction au colloque tenu dans le cadre de l'année de l'Algérie, à l'Institut du Monde Arabe, les 25, 26 avril 2003, sous le titre *Algérie, Maghreb, Méditerranée*. La parution des actes étant prévus pour la fin de l'année 2004.
- 27) *Marchés Tropicaux* du 11-6-04, p. 1330.

- 28) David GOLDWYN ancien secrétaire délégué à l'Energie dans l'administration Clinton, président d'une entreprise de consulting stratégique cité par *le Quotidien d'Oran* du 11-5-04.
- 29) Cité par *le Quotidien d'Oran* du 11-5-04.
- 30) David GAKUNZI, Abdelaziz BOUTEFLIKA: *Le Choix de la Paix*, l'Harmattan, Paris,2003, p. 141